

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION  
MENTION DROIT DE LA SANTE – PARCOURS DROIT DE LA SANTE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

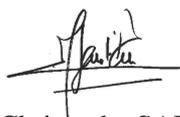
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit de la santé » parcours « Droit de la santé »

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
Plazy	Jean-Marie	PR	Droit des personnes vulnérables (Majeurs protégés)
<i>Membres du jury :</i>			
Bloch	Laurent	PR	Chiffrage du dommage corporel ; indemnisation des victimes d'accidents médicaux
Castaing	Cécile	PR	Droit des personnes vulnérables (Soins psychiatriques sans consentement) Politique publique de santé (fin de vie) Politique sociale
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
Cal	Marie-Line	MCF	Politique publique de santé (économie de la santé)
Griot	Marine	PR	Politique publique de santé (Droit pharmaceutique)
Tournepiche	Anne-Marie	PR	Droit international et européen de la santé

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 30 septembre 2024



M. Jean-Christophe SAINT-PAU  
Professeur de droit privé et sciences criminelles  
Directeur du collège DSPEG